

Le 15 novembre 2021, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle Emmanuel Chabrier de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, M. Michel HIRTZ, M. Guillaume TOUSSAINT (suppléant), Mme Joëlle DANIEL, Mme Sylvie POINTREAU, M. Benoît BERANGER, M. Didier THEME, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Nathalie GUENAU, Mme Caroline BOILLE, M. Arnaud TURMINEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Pouvoir(s) :

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Bertrand RITOURET
M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à Mme Régine HINET.
M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Michel GUILLOT, Mme Mélanie FORTIER, Mme Armelle AUDIN, M. Christophe LOYAU-TULASNE, Mme Betsabée HAAS, M. Ludovic BOURDIN, M. Jacques LEMAIRE, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, Mme Hédia GHANAY, Mme Isabelle MELO, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Karine BARTHELEMY.

DATE DE LA CONVOCATION

05 novembre 2021

DATE D’AFFICHAGE

05 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 17

Monsieur le Président ouvre la séance du Comité Syndical à 18 heures 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum n'est pas encore atteint, certains membres de l'assemblée ayant prévenu de leur retard. Le quorum est alors atteint. La séance s'ouvre à 19h00.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur TURMINEL Arnaud est désigné en qualité de secrétaire de séance et lui est adjoint une auxiliaire prise en dehors du Conseil et ne participant pas aux débats.

Ordre du jour du Comité Syndical

- 1- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Adoption du règlement intérieur du Comité syndical
- 2- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Constitution des commissions géographiques
- 3- COMMANDE PUBLIQUE : Relèvement du seuil de convocation de la Commission d'Examen des Offres
- 4- FINANCES : Budget Primitif 2021 – Décision modificative n°01

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

INFORMATIONS DIVERSES

1 DELA 037 151 012 / 2021 – 5.2

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Adoption du Règlement intérieur du Comité syndical

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, Président

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président expose que conformément aux articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur.

A cette fin, un projet de règlement intérieur a été communiqué à l'ensemble des membres du Bureau syndical pour avis ou remarques éventuelles.

Lecture est faite de ce document.

Monsieur le Président présente au Comité syndical les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Comité syndical mais également les moyens mis à la disposition des élus.

DEBATS

La mise en place de commissions géographiques a été rajoutée au chapitre II article 7.
Le procès-verbal de séance sera dorénavant approuvé au début de chaque séance suivante.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce règlement intérieur.

Le silence règne.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce document.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 et la loi NOTRe du 7 août 2015 qui apportent un certain nombre de modifications au fonctionnement de la démocratie locale,
Vu les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 21 (M. MARAIS avec le pouvoir de M. CLEMOT, M. RITOURET avec le pouvoir de M. DE OLIVEIRA, Mme HINET avec le pouvoir de M. DAVIET, M. DUMENIL avec le pouvoir de M. FENET),
CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

Article 1 : d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

DELA 037 151 013 / 2021 – 5.3

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Constitution des commissions géographiques

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, Président

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président expose qu'afin de maintenir un ancrage fort sur le terrain en pérennisant le lien entre les élus locaux et le syndicat, il est proposé de constituer des commissions géographiques représentatives des cinq bassins versants du territoire :

- Bassin versant de la BEDOIRE et de ses affluents,
- Bassin versant de la CHOISILLE en AMONT et de ses affluents,

- Bassin versant de la CHOISILLE en AVAL et de ses affluents,
- Bassin versant de la BRESME et de ses affluents,
- Bassin versant de la ROUMER et de ses affluents.

DEBATS

Monsieur le Président déroule la composition des membres pour chaque commission comme suit :

Bédoire	Choisille amont	Choisille aval	Bresme	Roumer
Sébastien MARAIS Président				
Emmanuel DUMENIL Vice-Président	Antoine TRYSTRAM Vice-Président	Régine HINET Vice-Présidente	Bertrand RITOURET Vice-Président	Hédia GHANAY Vice-Présidente
Bruno FENET	Joëlle DANEL	Ludovic BOURDIN	Michel HIRTZ	Sylvie POINTREAU
Jacques LEMAIRE	Caroline BOILLE	Gérard DAVIET	Régis SALIC	Benoît BARRANGER
Jean-Pierre RIOT	Marie-Christine DE SAINT-SALVY	Betsabée HAAS	Karine BARTHELEMY	Didier THEME
	Arnaud TURMINEL	Philippe CLEMOT	François PILLOT	Pascale DELAUNAY

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques quant à leur composition.

Le silence règne.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur la constitution de ces commissions.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 21 (M. MARAIS avec le pouvoir de M. CLEMOT, M. RITOURET avec le pouvoir de M. DE OLIVEIRA, Mme HINET avec le pouvoir de M. DAVIET, M. DUMENIL avec le pouvoir de M. FENET),
CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

Article 1 : de créer 5 commissions déterminées comme suit :

- Bassin versant de la BEDOIRE et de ses affluents,
- Bassin versant de la CHOISILLE en AMONT et de ses affluents,
- Bassin versant de la CHOISILLE en AVAL et de ses affluents,
- Bassin versant de la BRESME et de ses affluents,
- Bassin versant de la ROUMER et de ses affluents.

Article 2 : de valider la composition des membres suivants :

Bédoire	Choisille amont	Choisille aval	Bresme	Roumer
Sébastien MARAIS Président				
Emmanuel DUMENIL Vice-Président	Antoine TRYSTRAM Vice-Président	Régine HINET Vice-Présidente	Bertrand RITOURET Vice-Président	Hédia GHANAY Vice-Présidente

Bruno FENET	Joëlle DANEL	Ludovic BOURDIN	Michel HIRTZ	Sylvie POINTREAU
Jacques LEMAIRE	Caroline BOILLE	Gérard DAVIET	Régis SALIC	Benoît BARRANGER
Jean-Pierre RIOT	Marie-Christine DE SAINT-SALVY	Betsabée HAAS	Karine BARTHELEMY	Didier THEME
	Arnaud TURMINEL	Philippe CLEMOT	François PILLOT	Pascale DELAUNAY



2 DELA 037 151 014 / 2021 – 1.1

COMMANDE PUBLIQUE : Relèvement du seuil de convocation de la Commission d'Examen des Offres

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, Président

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de tenir compte du relèvement des seuils réglementaires en dessous desquels aucune obligation de publicité et de mise en concurrence n'est exigée, il est proposé au Comité Syndical de relever le seuil de réunion de la Commission d'Examen des Offres à 40 000 euros HT au lieu de 25 000 euros HT.

La composition des membres de la Commission d'Examen des Offres reste inchangée.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DEBATS

Monsieur le Président explique que c'est dans un souci de simplification et d'harmonisation avec les seuils réglementaires. Il précise que la composition des commission d'examen et d'appel d'offres demeure inchangée.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques.

Le silence règne.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DEL 14092020-7 du 14 septembre 2020 portant constitution de la Commission d'Examen des offres de l'ANVAL,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 21 (M. MARAIS avec le pouvoir de M. CLEMOT, M. RITOURET avec le pouvoir de M. DE OLIVEIRA, Mme HINET avec le pouvoir de M. DAVIET, M. DUMENIL avec le pouvoir de M. FENET),

CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

- que la Commission d'Examen des Offres (CEO) se réunira pour toute consultation seulement à partir du seuil de 40 000 € HT ;
- que la composition des membres de la CEO reste inchangée soit :

Président : M. Sébastien MARAIS

Membres titulaires	Membres suppléants
1. RITOURET Bertrand	1. HIRTZ Michel
2. LEMAIRE Jacques	2. TREHIN Axelle
3. DANEL Joëlle	3. PODDA Grégory
4. BARANGER Benoît	4. GHANAY Hédia
5. TRYSTRAM Antoine	5. GUENAULT Nathalie

Et Rappelle

- que cette commission n'aura vocation qu'à émettre des avis, le pouvoir adjudicateur étant le Président.

3 DELA 037 151 015 / 2021 – 7.1
FINANCES : Budget Primitif 2021 – Décision modificative n°01

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, 1^{er} Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de rectifier une anomalie technique du logiciel survenue lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021, il est proposé au Comité Syndical de passer une écriture modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Imputation	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
Chapitre 011 « charges à caractère général » Article 615231 « entretien de la voirie » Fonction 833 « préservation du milieu naturel »	- 25 521.60 €	+ 25 521.60 €	+ 25 521.60 €	0

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur cette décision modificative.

DEBATS

Monsieur RITOURET indique que les restes à réaliser existent seulement pour l'investissement. Comme il s'agit de dépenses de fonctionnement, il s'agit de les enlever de la section d'investissement pour les inscrire dans la section de fonctionnement.

Monsieur le Président rajoute que cette décision modificative a été inscrite à l'ordre du jour à la demande de la Trésorerie. Il s'agit d'une « opération blanche », d'une modification d'écriture comptable.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'Arrêté du 09 novembre 1998 modifié pris en application de l'Arrêté du 04 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
 Vu la délibération du Comité Syndical n°DELA 037 151 008/2021 – 7.1 du 30 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte de l'ANVAL,
 Vu le rapport présenté,
 Vu les votes : POUR : 21 (M. MARAIS avec le pouvoir de M. CLEMOT, M. RITOURET avec le pouvoir de M. DE OLIVEIRA, Mme HINET avec le pouvoir de M. DAVIET, M. DUMENIL avec le pouvoir de M. FENET),
 CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

Article 1 : de modifier les inscriptions du Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte de l'ANVAL en Section de Fonctionnement / Dépenses, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Imputation	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)

Chapitre 011 « charges à caractère général » Article 615231 « entretien de la voirie » Fonction 833 « préservation du milieu naturel »	- 25 521.60 €	+ 25 521.60 €	+ 25 521.60 €	0
--	---------------	---------------	---------------	---

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Signature du marché pour l'étude Petite Gironde le 2 juin 2021

- Bureau d'études NCA Environnement
- Montant : 24 720 € TTC

Signature du marché pour l'étude Bédoire le 25 juin 2021

- Bureau d'études AQUASCOP
- Montant tranche ferme : 19 185 € TTC
- Montant option (Autorisation environnementale/DIG) : 4 050 € TTC

Signature du marché pour la création du site internet de l'ANVAL le 5 juillet 2021:

- Société OTC Communication
- Montant : 2 856,00 € TTC

Signature du marché pour la conception et l'impression de 9 rouleaux le 5 juillet 2021:

- Société OTC Communication
- Montant : 2 218,54 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Point sur les travaux liés aux contrats territoriaux de restauration morphologique de la Roumer, de la Choisille et de la Bresme

Pièce jointe : Powerpoint travaux ANVAL

Les techniciens rivières Messieurs Vincent LEVEQUE, Gregory MOIRIN et Martin LETELLIER présentent les travaux engagés sur les trois secteurs.

1) Bassin Choisille

- Travaux de restauration de la continuité écologique – Gué du Lourieux (Nouzilly)

Le busage a été remplacé car il y avait un problème de circulation des espèces (voir photos powerpoint). Ensuite des cadres préfabriqués ont été installés pour permettre d'enjamber le cours d'eau et l'écoulement des eaux et la circulation des espèces.

L'ancien ouvrage ne permettait pas un débit suffisant en période de crue. Désormais le problème est résolu puisque la capacité de l'ouvrage préfabriqué s'estime à plus du double de celui des buses cylindriques.

- Restauration de la morphologie (effacement) – Seuil du Moulin Robert sur la Petite Choisille

Il s'agissait d'une petite opération évaluée à 1 200 € qui a été annulée. Il était prévu de démanteler l'ouvrage. Cependant ce dernier n'a pas fait l'objet d'une déclaration par son propriétaire. Des dossiers réglementaires auprès de la DDT doivent être faits par le propriétaire en amont.

Cet ouvrage n'est plus aussi problématique qu'auparavant puisque l'écoulement des eaux se fait entre les blocs (voir photos).

Au regard du montant de l'opération et des faibles enjeux il était préférable d'annuler cette opération.

- Restauration de la morphologie (effacement) – Le Guéret (limite communale Fondettes/ la Membrolle-sur-Choisille)

Il s'agit là d'un effacement plus significatif. 3 000 € TTC étaient budgétisés pour cette opération qui s'est avérée moins onéreuse que prévu (720 € TTC) en raison du peu de matériel nécessaire à l'intervention (une pelle).

- Restauration de la morphologie (recharge en matériaux alluvionnaires) – La Côte d’Azur (Nouzilly)
Création des accès et travaux de recharge en matériaux alluvionnaires sur 400 ml.

- Restauration de la morphologie (recharge en matériaux alluvionnaires) – Aval du Moulin de Fresnay (Nouzilly)
500 tonnes de cailloux ont été déposés afin de permettre la création d’accès (voir photos), ce qui a permis de restaurer 650 mètres sur un secteur à fort potentiel de reproduction de la truite.
Il s’agissait d’une restauration massive qui fera l’objet de suivi pour vérifier si la truite peut désormais se reproduire là où ce n’était pas propice avant.

- Restauration de la morphologie (recharge en matériaux alluvionnaires) – Les Caves (Nouzilly)
540 mètres linéaire, les travaux de l’ordre de 10 000 € réalisés sur 5/6 jours. (Voir photos après réalisation des accès).
Les arbres en place ont généralement été maintenus.
L’entreprise devait redémarrer fin août mais a été disponible seulement fin septembre. Les interventions sont limitées car l’entreprise n’est pas en mesure de reprendre le chantier pour raisons internes (disponibilité des équipes). La partie recharge sera reportée à l’année prochaine.

- Etude pour la renaturation et l’aménagement de la Petite Gironde

La réalisation de l’étude est prévue jusqu’à la fin de l’année prochaine.
Des inondations touchent fortement les riverains. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour réduire leur fréquence et les hauteurs d’eau. De nombreux rejets urbains ont été constatés sur le tronçon amont. Leurs débits restent à quantifier. Ils jouent un rôle important lors des crues puisqu’ils alimentent encore davantage le cours d’eau.
L’hydromorphologie, qui pourrait être améliorée notamment sur le tronçon aval. Outre l’intérêt environnemental (diversification des habitats, connexion aux zones humides...), cela permettrait également de créer des zones d’expansion des crues.
Le but est donc de limiter les crues sur les zones urbanisées. TMVL travaille sur le zonage des eaux pluviales pour que ce ne soit pas obsolète à l’état de projet.

Monsieur RITOURET précise, concernant l’assainissement au niveau de la Petite Gironde, qu’il doit être réalisé rue de Suède et rue du Danemark pour connecter les eaux usées de Tours nord et Parçay-Meslay. Il y a une portion sur la route de Mettray sur laquelle se pose un problème de pollution et d’infiltration.
Pour des raisons écologiques notamment, il est fait appel à un mini tunnelier.
Le chantier est estimé à 11.5 millions d’euros, ce qui est très coûteux. La durée des travaux prévue est d’un an.

- Etude préalable à l’élaboration d’un programme d’actions de restauration de la morphologie de la Bédouire

Elle a pour but d’actualiser l’état des lieux du cours d’eau et de son bassin versant réalisé dans les années 2000. Il s’agit également de réaliser un diagnostic de terrain afin d’évaluer la qualité hydromorphologique de la Bédouire.
Le rapport proposé pour correction en octobre 2021 fera l’objet d’un comité de pilotage et d’un programme d’actions.

- Programme d’actions « pollutions diffuses »

Une réunion avec les agriculteurs a eu lieu début juin afin de faire un état des lieux du diagnostic et pour leur proposer des actions.

Mi-octobre a eu lieu une réunion avec les partenaires financiers et techniques. Plutôt que d’imaginer un contrat « pollutions diffuses », l’une des idées évoquées est de conclure un avenant au contrat Choisille-Roumer pour en simplifier la gestion administrative.

Les autres pistes envisagées consistent à accompagner les changements de pratiques agricoles en maîtrise d’ouvrage, la restauration des fonctionnalités des zones humides et la mise en place de zones tampons sur des parcelles publiques.

Sur le terrain, les techniciens ont constaté une dépendance au contexte économique avec des entreprises qui ont des programmes très chargés. Un nombre non négligeable de travaux n’ont pas pu être opérés car les entreprises peinent à avoir les moyens techniques nécessaires.

Il serait intéressant de réfléchir à élargir le réseau d’entreprises du syndicat pour mettre en œuvre ces travaux.

2) Bassin Roumer

Au Pont Boutard : Des travaux de restauration de la continuité écologique ont été faits avec l'enlèvement de vannes sur le plan d'eau (voir photos des vannes présentes et des vannes après abaissement).

Les travaux inscrits ont été chiffrés à 133 000 €. Ils ont été réalisés à hauteur de 60 % et ont concerné :

- Enlèvement des vannes, y compris les déversoirs hydrauliques en amont de la chaussée,
- Travaux de création des accès réalisés sur la partie amont,
- Travaux de restauration hydromorphologique sur la partie aval dans l'ancien talweg sur 1.000 ml (talutage et recharge en matériaux alluvionnaires)
- Répartition des débits entre l'ancien bief et le talweg.

Ici, les problématiques rencontrées étaient celles du déchaussement d'ouvrage sous le Moulin de Pont Boutard, qui est une habitation. Des travaux de réfection des maçonneries ont été faits pour renforcer ces ouvrages. Enlever les déversoirs engageait la responsabilité du porteur de projet par rapport aux écoulements.

3) Bassin Bresme

Des travaux prévus en 2021 (Garget, Moulin Neuf et Braineau) ont été reportés à 2022 :

- Création des accès
- Retalutage de berges
- Recharge granulométrique
- Reconnexion d'un ancien méandre
- 1 km de cours d'eau sera restauré
- Action de reconstitution des cours d'eau par des plantations

L'érosion des berges est accentuée, il y a donc un réchauffement des eaux qui peut provoquer le développement potentiel d'espèces non désirées.

Les actions de plantations sont orientées sur des linéaires de cours d'eau restaurés par l'ANVAL. Des plants qui ne « fonctionnent » pas, cela arrive très rarement (10%).

Ces plantations s'effectuent au niveau de la commune de Luynes (le Moulin à Tan) et d'Ambillou (la Girardière).

- Gestion des plantes exotiques

L'objectif est la mise en place de campagnes d'arrachage régulière avec la mise en dépôt des déchets sur les parcelles agricoles (Minimum de deux interventions par an et par site).

Monsieur RITOURET rajoute qu'il s'agit d'un service de la Métropole, fait par bateau. La difficulté est qu'avec un bateau, il y a une difficulté d'accès qui se pose. Cependant, l'arrachage manuel a ses limites surtout sur des secteurs très envasés mais également en termes de temps à y consacrer.

L'arrachage permet une meilleure fluidité de l'eau et de libérer les écoulements

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Le silence règne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 19h50.

Fait à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE, le 16 novembre 2021.

Le Président,



Sébastien MARAIS

ANVAL
*(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)*
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE